



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260320-020_2026-DE

Le Maire,
Jérôme Roberteau

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 16

Réf. : 020/2026

OBJET :

ELECTION DU MAIRE

Le vingt mars deux mille vingt-six à 14h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 16 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de MADAME Marie-José TERRIEN, doyenne de l'assemblée.

PRÉSENTS : Mme BORDESSOULES Ana, M. CHAMPAGNE Jean-Christophe, M. DUMOULY Gérald, M. GORGEOT Jonathan, M. LANDRY Didier, M. LOPES Nathalie, M. LUBERT Francis, M. NOUVEAU Clément, M. PICAUD Stéphane, M. ROBERTEAU Jérôme, Mme ROBERTEAU Marie-Danièle, Mme TERRIEN Marie-José, Mme VALENTE DE MATOS Camille.

ABSENTS : Mme DELBOS Barbara (procuration donnée à Mme LOPES Nathalie), Mme GOUJON Joëlle (procuration donnée à Mme VALENTE DE MATOS Camille), Mme MARIE VASSEUR Aline (procuration donné à M. LANDRY Didier), Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-7 ;
- Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Marie-José TERRIEN, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, Monsieur Jérôme ROBERTEAU se porte candidat à la fonction de Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES.

Il est ensuite procédé au vote.

Un bureau est constitué, composé de

- Président – M. Marie-José TERRIEN
- Assesseurs – M. Stéphane PICAUD et M. Didier LANDRY
- Secrétaire – Mme Camille VALENTE DE MATOS



de Namé
Jérôme Roberteau

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

23 MARS 2026 SLOW

ID : 033-213304470-20260320-020_2026-DE

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	16
Nombre de suffrages blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Résultat du vote : M. Jérôme ROBERTEAU : 16 Voix.

M. Jérôme ROBERTEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières,
les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 23 mars 2026.

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU